

226C1616
FR0000130403-DIV20

24 septembre 2026

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CHRISTIAN DIOR

(Euronext Paris)

Le 23 septembre 2026, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait que le groupe familial Arnault¹ envisage de déposer sur les actions de la société CHRISTIAN DIOR².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les actions CHRISTIAN DIOR sont applicables.

¹Cf. notamment D&I 222C1893 du 21 juillet 2022.

² Cf. communiqué diffusé par la société CHRISTIAN DIOR le 23 septembre 2026.